

# ENSA PARIS-EST-MC-TPCAU 1 H/F

Ref : 2022-1074738

## Fonction publique

Fonction publique de l'État

## Employeur

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marne la Vallée

Pour plus de renseignements sur l'employeur, cf. contact plus bas.

**Domaine :** Enseignement et formation

**Date limite de candidature :** 15/01/2023

<b>Nature de l'emploi</b> Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels		<b>Expérience souhaitée</b> Non renseigné	
<b>Rémunération</b> <small>(fourchette indicative pour les contractuels)</small> Non renseigné	<b>Catégorie</b> Catégorie A (cadre)	<b>Management</b> Non	<b>Télétravail possible</b> Non

## Vos missions en quelques mots

L'enseignant(e) effectuera principalement ses missions dans les champs « Projet » et « Territoire » en licence et Master. En fonction du profil retenu, des enseignements dans le « DSA Architecte-urbaniste » ou dans une filière de master lui seront proposés. Elle/Il pourra participer aux enseignements suivants :

### Champ territoire :

Le champ Territoire porte sur la compréhension et l'aménagement des milieux habités (environnement, paysage, urbanisme, infrastructures, etc.).

CM Projet urbain et architecture du territoire L3, (43h) :

Ce cours porte sur les relations entre architecture et urbanisme à travers les notions de « projet urbain » et

d'« architecture du territoire ». La proposition attendue devra articuler contenus à visées théorique, historique et pratique.

Voyage territoire de L3, coordination (20h) :

Le champ Territoire se compose de cours magistraux, de TD et de voyages en L1, L2 et L3, qui séquent les apprentissages et les confrontent à des situations géographiques arpentées et analysées par les étudiants. Après l'exploration de la notion de territoire comme milieu naturel et habité (L1), l'enquête sur des territoires urbanisés ordinaires (L2), le voyage de L3 s'intéresse à la thématique de la métropole. Une proposition pédagogique est attendue.

Proposition de Cours Optionnel Obligatoire de master (40h) :

Une proposition de Cours Optionnel Obligatoire (COO) de master est attendue sur le thème du territoire.

DSA Architecte-Urbaniste (34 h)

L'enseignant(e) pourra aussi se voir confier l'organisation d'une semaine thématique du DSA.

Projet de S4 volet territoire (60h) :

Le projet de S4 s'intéresse à la thématique du territoire. En binôme avec un(e) enseignant(e) du champ Territoire, l'enseignant(e) de projet propose un exercice encourageant l'étudiant à concevoir une architecture prenant en compte la complexité d'un territoire et les enjeux climatiques, politiques, sociaux contemporains qui interrogent aujourd'hui la notion de projet. L'enseignant(e) recruté(e) se chargera du volet Territoire du projet de S4.

### **Enseignements de projet**

Filière de master (123h) :

Parmi les quatre filières de master, une implication pourrait être envisagée, par exemple dans la filière Fragments.

DSA Architecte-Urbaniste (123h) :

Le DSA Architecte-Urbaniste propose une formation à visée professionnelle, destinée aux architectes et paysagistes diplômés qui souhaitent intervenir dans la transformation des territoires. Elle permet d'approfondir les compétences de concepteur dans le domaine de l'architecture, de la forme urbaine, de l'espace public et du paysage.

## **Profil recherché**

La politique d'embauche de l'ENSA Paris-Est vise à améliorer la représentation des femmes au sein de ses effectifs conformément aux objectifs du plan d'égalité professionnelle hommes/femmes de l'établissement.

### **1 - Expériences et compétences souhaitées**

Expérience avérée dans l'enseignement de l'architecture et du domaine « ville et territoire » tant du cours magistral, que des travaux dirigés et de l'encadrement du projet.

Connaissances et expériences approfondies dans la conception et la transformation /renaturation des édifices, des infrastructures et des paysages, Expérience de maîtrise d'œuvre dans les domaines en question.

## **2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)**

Les activités de recherche s'effectueront au sein de l'Observatoire de la condition suburbaine (UMR AUsSer 3329). Une participation aux actions menées dans le cadre de la chaire « Le Littoral comme territoire de projets » et/ou du réseau pédagogique et de recherche Espace Rural Projet Spatial (ERPS) duquel l'école est membre sera appréciée.

## **3 - Diplômes souhaités ou expérience professionnelle souhaitée :**

Architecte formé(e) et expérimenté(e) en architecture-paysage Diplôme de spécialisation en urbanisme souhaité;

Expérience professionnelle reconnue dans le domaine de l'architecture, mais aussi de l'urbanisme et /ou du paysage.

# **Éléments de candidature**

## **Personne à contacter**

nadine.decuypere@paris-est.archi.fr

# **A propos de l'offre**

## **Informations complémentaires**

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégialement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

## **Conditions particulières d'exercice**

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

## **Fondement juridique**

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférence, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

## **Statut du poste**

Vacant à partir du 01/09/2023

## **Métier de référence**

Enseignante chercheuse / Enseignant chercheur